



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE
N° VI-AR- 2026-DG26

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260309-VI-AR-2026-DG26-AU
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A Madame Nathalie PABOUDJIAN

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Nathalie PABOUDJIAN, conseillère municipale déléguée, a délégué pour assumer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

- M. Eddie GUAVEIA et Mme Isabelle PICARD

Le mercredi 11 mars 2026

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressée

Fait à Etampes, le 9 mars 2026

Le Maire,
Frank MARLE

